



Besoin de renseignement svp mariage franco-marocain

Par **girl265**, le **10/02/2013 à 16:32**

bonjour,

je suis marocaine marié depuis 2008 mariage franco-marocain, je suis rentré en France en 2011 avec un visa long séjour, et maintenant j'ai une carte de séjour vie privée et familiale d'un an. après 5ans de mariage mon mari m'annonce qu'il ne veut pas d'enfants, je ne savais pas quoi faire j'ai essayé de le convaincre mais rien il veut divorcé et moi aussi. j'ai 31ans toujours pas d'enfants je veux fondé une famille , ça fait 5 mois qu'on est séparé et on a commencé les démarches de notre divorce à l'amiable, je l'ai fait car je sais que c'est le divorce le plus rapide.

maintenant j'aimerais savoir est ce que j'ai le droit de me remarier en France après mon divorce?

est ce que je peux faire le changement de statut salarié puisque j'ai un contrat CDI .

merci de me répondre.

svp j'ai besoin que vous me renseigner .

Par **youris**, le **10/02/2013 à 18:51**

bjr,

dès l'instant ou vous êtes divorcée au regard de la loi française, vous pouvez vous remarier en france.

vous devrez transcrire votre divorce sur l'état civil marocain.

par contre je ne peux pas vous répondre sur la possibilité du changement de votre titre de séjour.

votre mari était-il français ?

CDT

Par **girl265**, le **10/02/2013 à 19:31**

merci pour votre réponse Youris, oui mon mari est français et j'ai reçu la convocation a

l'audience pour le 14/02 jeudi